



République Française

MAIRIE de CHÂTEAUVIEUX

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026
PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 5 juin à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le lundi 1^{er} juin conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint au Maire*, PACALET Nadine, GONCALVES Régine, BOYER Christian, DE PIETRO Michel, TEMPIER Nathalie, PHILIPPE Mélissa, NOUVEL Florent, GRIMBERT Sylvain, GIRAUD Fanny, MASSE Julien, *Conseillers Municipaux*.

Était absente et excusée : ANTOINE Agnès qui a donné pouvoir à CORNAND Christine.

Quorum : 8

Nathalie TEMPIER a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Nomination d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du 23/04/2026.
3. Élections sénatoriales : désignation des délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal.
4. Convention avec l'Association Diocésaine de GAP pour des travaux à l'église.
5. Choix d'une entreprise pour les travaux de Voirie Communale 2026.
6. Demande de subvention au Département pour les travaux de Voirie Communale 2026.
7. Proposition pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
8. Révision des tarifs de location de la salle des fêtes.
9. Attribution de subvention aux associations :
 - *Châteauvieux Trail Nature*
 - *L'A.Festiv*
 - *ACCA (Chasse)*
 - *Amicale des sapeurs-pompiers de Gandière*
 - *Relais Petit Enfance La Baroulade*
 - *Téléthon*
10. Motion Territoire d'Énergie - SYME05.
11. Questions diverses.

1) Nomination d'un secrétaire de séance.

Nathalie TEMPIER est nommée secrétaire de séance.

✚ *Délibération n° 26-2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté (15 pour).*

2) Approbation du procès-verbal du 23/04/2026.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la séance précédente du Conseil municipal.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026. En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

✚ *Délibération n° 27-2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté (15 pour).*

3) Élections sénatoriales : désignation des délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que le Conseil doit désigner pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au lieu d'un seul, il y a 6 ans, du fait que la Commune a dépassé le seuil des 500 habitants. Monsieur le Maire informe également le Conseil qu'il ne peut pas être désigné comme délégué pour la Commune car il votera en sa qualité de Conseiller Départemental.

Monsieur le Maire rappelle que les personnes désignées doivent être obligatoirement présentes pour le vote du dimanche 27 septembre, qui se déroulera soit en Préfecture, soit au Tribunal. Il précise qu'un électeur absent lors de ce scrutin reçoit une amende.

Les membres du bureau de vote de désignation des délégués sont le Président Jean-Baptiste AILLAUD, la secrétaire qui a été désignée (Nathalie TEMPIER), les 2 membres du Conseil Municipal les plus jeunes (Fanny GIRAUD et Julien MASSE) et les 2 membres les plus âgés (Michel TEXIER et Gilles SERRES).

Les candidats peuvent être soit des candidats individuels, soit par liste.

Monsieur le Maire précise que les candidats ont été choisis en réunion de travail.

Monsieur le Maire propose une liste de candidats pour les délégués titulaires :

Michel TEXIER, 1^{er} adjoint, Christine CORNAND, 2^{ème} adjoint et Gilles SERRES, 3^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire invite chaque membre du Conseil Municipal à se lever et à procéder au vote, à bulletin secret, et au travers de l'utilisation d'une urne.

Les quatre assesseurs, Fanny GIRAUD, Julien MASSE, Michel TEXIER et Gilles SERRES, procèdent au dépouillement, après avoir comptabilisé les enveloppes (15) sorties de l'urne.

Ils donnent le résultat du vote :

Les 3 candidats Michel TEXIER, Christine CORNAND et Gilles SERRES obtiennent 15 suffrages chacun, et sont désignés en qualité de titulaire pour voter aux élections sénatoriales du 27 septembre prochain.

Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, invite maintenant les membres du Conseil à désigner des délégués suppléants qui pourront être amenés à remplacer les candidats titulaires en cas d'absence ou d'empêchement.

La liste des candidats suivants est proposée : Nadine PACALET, Michel DE PIETRO et Fanny GIRAUD.

Comme pour les titulaires, Monsieur le Maire invite chaque membre du Conseil Municipal à se lever et à procéder au vote, à bulletin secret, et au travers de l'utilisation d'une urne.

Les quatre assesseurs, Fanny GIRAUD, Julien MASSE, Michel TEXIER et Gilles SERRES, procèdent au dépouillement, après avoir comptabilisé les enveloppes (15) sorties de l'urne.

Ils donnent le résultat du vote :

Les 3 candidats Nadine PACALET, Michel DE PIETRO et Fanny GIRAUD obtiennent 15 suffrages chacun, et sont désignés en qualité de suppléant pour voter éventuellement aux élections sénatoriales du 27 septembre prochain.

4) Convention avec l'Association Diocésaine de GAP pour des travaux à l'église.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux doivent être réalisés à l'église *Sainte-Foy* ; le Père Mickaël FONTAINE, curé de CHÂTEAUVIEUX, souhaite depuis longtemps modifier le chœur de l'église, en raccourcissant l'estrade, qui prend trop d'espace, et en déplaçant la table sainte (grille en fer forgé), pour la rapprocher de l'autel et permettre à des fidèles d'être plus près de lui et de l'ambon. Ces travaux doivent être réalisés par l'entreprise *TT Ébénisterie* pour un montant de 4 620,00 euros TTC. L'Association Diocésaine de GAP désire apporter une aide financière de 3 865,00 euros (3850,00 euros, soit le montant HT + 15 euros).

✚ *Délibération n° 28-2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté (15 pour).*

5) Choix d'une entreprise pour les travaux de Voirie Communale 2026.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, comme chaque année, prévoit l'entretien de la voirie, cette année un seul secteur est prévu (Chemin du Bois du Prince). Monsieur le Maire présente les deux offres qu'il a reçues pour l'entretien de la voirie 2026. Il remercie Michel TEXIER du suivi de ce dossier.

Entreprise *COLAS* : 18 764,00 euros HT ;

Entreprise *La Routière du Midi* : 18 201,20 euros HT.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise la mieux-disante (*La Routière du Midi*).

✚ *Délibération n° 29-2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté (15 pour).*

6) Demande de subvention au Département pour les travaux de Voirie Communale 2026.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'entretien de voirie communale sont prévus sur le Chemin du Bois du Prince pour un montant de 18 201,20 euros HT.

Monsieur le Maire propose de demander l'attribution d'une subvention au Conseil Départemental des Hautes-Alpes d'un montant de 7 000 euros.

✚ *Délibération n° 30-2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté (15 pour).*

7) Proposition pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Monsieur le Maire explique que les Collectivités locales perçoivent les produits de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti. Ces impôts sont calculés à partir des valeurs locatives cadastrales, déterminées par les services de l'Etat. Chaque année se réunit une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), instance consultative qui met en relation l'administration fiscale et les représentants des contribuables de la Commune. Le rôle de la CCID est d'émettre des avis sur ces valeurs locatives cadastrales et d'en assurer leur mise à jour régulière.

À chaque renouvellement du Conseil Municipal, une nouvelle CCID doit être constituée. 24 candidats sont proposés par le Conseil Municipal, 12 d'entre eux (6 titulaires et 6 suppléants) sont ensuite choisis par le Directeur des Finances Publiques pour siéger à la Commission.

Monsieur le Maire donne lecture des 24 noms proposés.

✚ Délibération n° 31-2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté (15 pour)

8) Révision des tarifs de location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de location des salles des fêtes des Communes alentours pour les personnes extérieures à la Commune sont nettement plus élevés que CHÂTEAUVIEUX.

Monsieur le Maire propose dès lors au Conseil Municipal de réactualiser les tarifs de location fixés par délibération n°17-2021 et de fixer les tarifs de location de la salle à 200 euros le week-end pour les habitants de CHÂTEAUVIEUX, 600 euros le week-end pour les extérieurs bénéficiant d'un parrainage, et de rajouter (lorsqu'un jour férié « tombe » le vendredi ou le lundi), une majoration de 100 euros supplémentaires.

✚ Délibération n° 32-2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté (15 pour).

9) Attribution de subvention aux associations.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la nouvelle municipalité de réaliser moins de dépenses de fonctionnement. Les subventions aux associations sont donc diminuées pour 2026 par rapport à 2025.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal a étudié, en réunion de travail, les différentes demandes de subventions des associations.

- Châteauvieux Trail Nature

Jean-Baptiste AILLAUD se retire et ne prend part ni au débat, ni au vote.

Michel TEXIER, Adjoint, prend la présidence de la séance.

Michel TEXIER propose d'attribuer, pour 2026, une subvention d'un montant de 1 500 euros, à l'association CHÂTEAUVIEUX Trail Nature.

✚ Délibération n° 33-2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté (14 pour).

Jean-Baptiste AILLAUD reprend la présidence de la séance.

- **L'A Festiv**

Régine GONCALVES, Nadine PACALET, Julien MASSE, Michel DE PIETRO, Florent NOUVEL, Sylvain GRIMBERT se retirent et ne prennent part ni au débat ni au vote.
Monsieur le Maire propose d'attribuer, pour 2026, une subvention d'un montant de 2 800 euros à l'association L'A. Festiv.

✚ *Délibération n° 34-2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté (9 pour).*

- **ACCA (Chasse)**

Christian BOYER se retire et ne prend part ni au débat, ni au vote.
Monsieur le Maire propose d'attribuer, pour 2026, une subvention d'un montant de 900 euros à l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.).

✚ *Délibération n° 35-2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (14 pour).*

- **Amicale des sapeurs-pompiers de Gandière**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour 2026, le même montant que l'année dernière (le montant n'étant pas trop élevé, il n'y a pas de baisse prévue), 100 euros, pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière.

✚ *Délibération n° 36-2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté (15 pour).*

- **Relais Petit Enfance La Baroulade**

Monsieur le Maire rappelle que l'association ADMR gère le Relais Petite Enfance du territoire de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE. Le but du RPE est d'améliorer la qualité d'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels et gardes à domicile.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à l'Association ADMR – Relais Petite Enfance La Baroulade d'un montant de 430 euros pour l'année 2026. Le montant de la subvention est fixé par convention.

✚ *Délibération n° 37-2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté (15 pour).*

- **Téléthon**

Monsieur le Maire propose le versement d'un don en faveur de l'Association Française contre la Myopathie dans le cadre du Téléthon 2026, d'un montant de 270 €.

✚ *Délibération n° 38-2026 approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté (15 pour).*

10) Motion Territoire d'Énergie - SYME05.

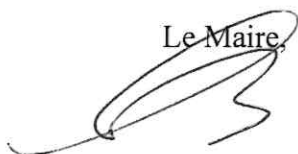
Monsieur le Maire propose de prendre une motion pour affirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

🚩 *Motion approuvée à l'unanimité des membres présents et représenté (15 pour).*

11) Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autres observations, la séance est levée à 19 h 40.

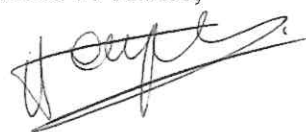
Le Maire,



Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,



Nathalie TEMPIER